

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	12
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

8 juillet 2021

Date d'affichage :

8 juillet 2021

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20210715-056_2021-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 15 juillet à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absent et représenté : Caroline DANGEL a donné procuration à Eloïse RIBAIL

Absent : Claude ALLAIRE

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°056/2021 : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNAL

M. le Trésorier de St-Jean-St-Nicolas informe la commune que des créances sont irrécouvrables, leurs débiteurs ayant fait l'objet de procédure de liquidation judiciaire.

Ainsi, il demande l'admission en non-valeur des deux titres suivants, pour un montant de 196,50 € :

Référence pièce	Exercice	Objet	Montant
T-54	2018	Entrées patinoires	62,50
T-230	2019	Occupation du domaine public	134,00
TOTAL			196,50

En conséquence,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le conseil municipal délibère et décide

↳ **D'admettre** en non-valeur la somme de 196,50€, un mandat sera émis à l'article 6541

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du **20 JUL. 2021**

